



CHSCT-SD 79 CR-10 septembre 2020

Déclaration liminaire : lire celle de l'UNSA-Éducation

Présentation de **Mme NOBLETZ**, assistante sociale à la DSDEN.

Le Directeur Académique dit ne pas vouloir ajouter du stress au stress, et souhaite que les équipes soient rassurées dans ce sens.

Plan de gestion des cas COVID : Envoyé aux écoles mardi dernier (8 septembre).

Lorsque le cas est avéré ou suspect : la quatorzaine (la septaine suite au discours de Jean Castex) s'applique. La méthodologie à suivre est décrite dans le plan de gestion. Ce plan de gestion va évoluer.

Maintenant, on ne remonte plus les cas suspects. Seuls les cas avérés le sont à l'adresse spécifique : alertecovid79@ac-poitiers.fr

On ne demande pas de justificatif pour le retour à l'école des élèves.

Lorsque qu'un cas positif se fait jour : le directeur doit envoyer un mail à l'adresse mail spécifique et donner les coordonnées téléphoniques de la famille de l'élève. Il peut être préconiser une fermeture de classe pour cause de cas contact. L'école doit alors appeler les familles. Le courrier à destination des familles va évoluer ; il sera communiqué prochainement. Pour la gestion des cas contacts : ce sont les médecins et infirmiers de la DSDEN qui gèrent les cas.

Lorsqu'un cas est avéré : il faut prévoir une désinfection des locaux comme la salle de l'infirmerie (collège-lycée) et la salle de classe (qui doit l'être tous les soirs).

Les consignes de l'ARS sont dissonantes : entre ARS également. Les parents sont mis en contact avec l'ARS de Bordeaux quand les services de la DSDEN travaillent avec l'ARS du département. Pour informer de la maladie de leur enfant, la famille appelle l'établissement et l'ARS peut doubler l'information, mais pas systématiquement.

Pour les enseignants : situation administrative des personnels :

- Quand les personnels sont en ASA ? pour les personnels dont les enfants sont cas contacts ou avérés.
- Si l'enseignant est contact : vraisemblablement en ASA (Les agents sont placés en ASA dans le département).
- Si le collègue est reconnu positif alors il est maintenu en ASA. Nous revendiquons le fait de ne pas mettre les agents en arrêt maladie, car la journée de carence s'appliquerait.



Les directeurs doivent faire appel avant de « craquer » ! il n'y aura aucune remise en cause des compétences si on appelle au secours. L'IA comprend la situation difficile et demande à ce que les équipes de circonscription accompagnent les équipes enseignantes et les directeurs.

Si le cas est positif et porte un masque chirurgical alors les autres ne sont pas contacts.

La continuité pédagogique en cas d'absence : pas de réponses catégoriques pour le moment ! Nous sommes en orange bien coloré et les réponses ne sont pas arrêtées. Idem dans les collèges pour les personnels de direction.

Les personnes à risques : où sont-elles ? il faut se faire connaître si on est à risque pour prévoir les masques. Si les personnes ne veulent pas dire à leurs collègues leur risque, leur maladie, elles peuvent aller directement prendre contact avec le médecin scolaire.

Questions diverses :

Un médecin de prévention a été recruté au rectorat.

Où en sont les masques pour les enseignants travaillant avec enfant autiste et sourd et maternelle ? c'est en cours.

Les équipes techniques peuvent venir en soutien des difficultés rencontrer face aux familles.

Pour la mise à jour du DUER, les directeurs qui n'ont pas de temps de décharge pourront accéder à un remplacement.

Groupe de travail :

- Le programme de prévention doit être mis à jour.
- La démarche départementale du DUER sera revue.

Johann BARANGER, SE-Unsa
Marion JULLIEN, SE-Unsa
Adrien CRINIÈRE, A&I - Unsa
Benoit MONNET, SNDPEN-Unsa